

DÉTARTRANT CONCENTRÉ CONTACT ALIMENTAIRE



UTILISATION

Détartrant concentré en poudre pour les chaudières, distributeurs automatiques, machines chauffantes (bains marie, marmites, laves verres, percolateurs, cafetières, théières, stérilisateur), les fontaines réfrigérantes, machines à glaçons, carafes, verrerie, surfaces en inox, etc...

BIO D-TART Poudre permet aussi la suppression des dépôts de tartre, de calcaire, des laitances de plâtre, de ciment et des traces de rouille sur le carrelage, la terre cuite, la pierre, la pierre naturelle et les sols thermoplastiques.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

- ▶ Attention contient de l'acide sulfamique.
- ▶ Provoque une irritation cutanée et une sévère irritation des yeux.
- ▶ Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- ▶ Éviter le rejet dans l'environnement.
- ▶ Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/visage.
- ▶ EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.
- ▶ EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- ▶ Consulter un médecin en cas de malaise



Dans tous les cas se référer à la fiche de données de sécurité.

MODE D'EMPLOI

- ▶ **Pour chaudières, distributeurs...**
S'emploie par trempage ou circulation. Diluer dans de l'eau de 3 à 10 % selon le degré d'entartrage et le support à traiter. Après le détartrage, neutraliser avec BIO-NEUTRAL. Rincer à l'eau potable.
- ▶ **Pour le sol :**
Faire un essai au préalable afin de vérifier la compatibilité du support. Diluer dans de l'eau de 5 à 10% selon le degré d'entartrage. Frotter à l'aide d'un balai brosse. Rincer immédiatement à l'eau potable.



LÉGISLATION

- ▶ **BIO D-TART P** est conforme à l'arrêté du 08/09/99 relatif aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires.
- ▶ **BIO D-TART P** est conforme aux Normes Européennes relatives à la biodégradabilité.

Formule déposée au Centre Anti Poison F. WIDAL - Tél : 01 40 05 48 48